



Village de Sainte-Pétronille

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille tenue lundi le 15 novembre 2021 au centre communautaire Raoul-Dandurand.

Sont présents(es)

M. Claude Archambault

M. Yves-André Beaulé

Mme Lison Berthiaume

M. Éric Bussière

M. Jean Côté

Mme Lyne Gosselin

M. Alain Laroche

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des élus
2. Mot du maire
3. Correspondance
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 15 novembre 2021
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du conseil du 4 octobre 2021
6. Dépôts de document
 - 6.1. Rapport comparatif
 - 6.2. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 6.3. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2021
7. Avis de motion - Règlement fixant le taux de taxes foncières générales à taux variés, la tarification des services ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2022
8. Avis de motion - Règlement fixant le taux de la compensation à être versée, en vertu de l'article 205 de la loi sur la fiscalité municipale, par les institutions religieuses pour l'année 2022
9. Modifications aux signataires au compte bancaire Desjardins de la municipalité
10. Programme TECQ 2019-2023 (pour inscrire les projets pour la municipalité en lien avec cet outil de financement)

11. SNC-Lavalin - Ajustement des honoraires forfaitaires du volet plans et devis
12. Nomination du maire suppléant
13. Limite de rue - Cap de la rue des Hêtres
14. Comptes à payer
15. Divers
16. Période de questions
17. Levée de la session

1. **Assermentation des élus**

Les élus procèdent à leur assermentation.

2. **Mot du maire**

3. **Correspondance**

Aucune correspondance.

2021-104 4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 15 novembre 2021**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

2021-105 5. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du conseil du 4 octobre 2021**

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Yves-André Beulé d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 4 octobre 2021 en enlevant le nom de Marie-Claude Laflamme qui était absente à cette assemblée.

ADOPTÉE

6. **Dépôts de document**

6.1. **Rapport comparatif**

6.2. **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

6.3. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2021

Octobre 2021	Nombre émis	Valeur	Montant
AGRANDISSEMENT / TRANSFORMATION	1	50 000,00 \$	20,00 \$
COUPE D'ARBRES	3	2 000,00 \$	90,00 \$
DÉPLACEMENT BÂTIMENT	1	50 000,00 \$	30,00 \$
PRÉLÈVEMENT EAUX SOUTERRAINES	1	11 560,00 \$	50,00 \$
RÉNOVATION	5	141 500,00 \$	100,00 \$
SOUS-TOTAL	11	255 060,00 \$	290 \$
TOTAL	11	255 060,00 \$	290 \$

7. Avis de motion - Règlement fixant le taux de taxes foncières générales à taux variés, la tarification des services ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2022

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Yves-André Beaulé, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement fixant le taux de taxes foncières générales à taux variés, la tarification des services ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2022.

8. Avis de motion - Règlement fixant le taux de la compensation à être versée, en vertu de l'article 205 de la loi sur la fiscalité municipale, par les institutions religieuses pour l'année 2022

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Yves-André Beaulé, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement fixant le taux de la compensation à être versée en vertu de l'article 205 de la loi sur la fiscalité municipale par les institutions religieuses pour l'année 2022.

2021-106

9. Modifications aux signataires au compte bancaire Desjardins de la municipalité

Attendu que le compte bancaire Desjardins de la municipalité est à double signature ;

Attendu que c'est le maire et le directeur général qui en sont les deux signataires ;

Attendu que suite aux élections du 7 novembre 2021, un nouveau maire a été élu ;

Attendu qu'il doit être ajouté comme signataire au compte.

En conséquence, il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par madame Lyne Gosselin :

- De nommer le nouveau maire, Jean Côté comme signataire au compte ;
- De nommer le directeur général, Jean-François Labbé, comme deuxième signataire au compte ;
- D'éliminer toute autre personne qui pourrait apparaître comme signataire.

ADOPTÉE

2021-107 **10. Programme TECQ 2019-2023 (pour inscrire les projets pour la municipalité en lien avec cet outil de financement)**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé:

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version # 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version # 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-108 11. SNC-Lavalin - Ajustement des honoraires forfaitaires du volet plans et devis

Attendu qu'en 2018, SNC-Lavalin a été embauché comme concepteur des plans et devis pour le réseau d'égouts ;

Attendu que plusieurs items de la soumission déposée en 2018 étaient des montants forfaitaires associés à des activités définies dans les documents d'appel d'offres ;

Attendu que les travaux devaient être réalisés en 2019, l'évaluation de ces montants était basée sur des taux de main d'œuvre de 2019 ;

Attendu que des ajustements doivent être faits en fonction des tarifs en vigueur en 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Alain Laroche :

- D'ajuster les salaires au montant de 13 031 \$;
- D'ajuster les honoraires pour la période de l'appel d'offres à 4 317,50 \$.

ADOPTÉE

2021-109 12. Nomination du maire suppléant

Il est proposé par monsieur Claude Archambault et appuyé par monsieur Alain Laroche de nommer monsieur Éric Bussière comme maire suppléant.

ADOPTÉE

13. Limite de rue - Cap de la rue des Hêtres

La municipalité communiquera avec le requérant afin de sécuriser le cap de la rue des Hêtres.

2021-110 14. Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Éric Bussière de payer les comptes suivants:

Amaro inc.

124.00 \$

Androïde	25.21 \$
Auberge la Grange de l'île	463.23 \$
Bell Mobilité	121.21 \$
BMR Avantis	26.42 \$
Buffet Maison	838.86 \$
Charles-Auguste Fortier inc.	544 651.30 \$
Dag Alarme	82.78 \$
Dany Laflamme	205.78 \$
Déneigement T.J.	12 551.44 \$
Desjardins Sécurité Financière	1 545.40 \$
Étude Pierre Michaud	167.75 \$
Fabrique Sainte-Famille	150.00 \$
FM Formules municipales	3 225.50 \$
Fond de l'information sur le territoire	25.00 \$
Hydro Québec	2 320.55 \$
Isolation Air-Plus inc.	1 931.58 \$
Jacques Normand et Fils	2 783.38 \$
JMD Excavation	3 488.76 \$
Les Coupe-Feu du Québec Plus	378.85 \$
Les Portes du Québec	404.33 \$
Librairie du Quartier	454.91 \$
Location Beauport	55.12 \$
MRC (Ordures)	6 793.75 \$
MRC (Autour de l'île)	592.67 \$
MRC (assurance salaire)	1 504.43 \$
MRC (Groupe Altus)	936.57 \$
Personnel électoral	9 565.00 \$
Philippe Pallafray	11 497.50 \$
Produits Capital	362.99 \$
Receveur général Canada *	1 939.32 \$
Retraite Québec	227.24 \$
Revenu Québec	5 797.04 \$
Salaires - Employés	17 381.90 \$
Salaires - Élus	4 621.78 \$
Scie à chaîne Lavoie	37.57 \$
SG Énergie	1 458.89 \$
Signalisation Lévis inc.	397.54 \$
SNC-Lavalin	1 635.37 \$
Société canadienne des postes	315.75 \$
Stantec	37 779.64 \$
Valérie Chevanel	226.20 \$
Videotron	193.38 \$
ZAP communication	10 311.19 \$
Total	689 597.08 \$

ADOPTÉE

15. Divers

16. Période de questions

2021-111 17. Levée de la session

La levée de la session est donnée par monsieur Éric Bussière à 22 h 03.

ADOPTÉE

Jean Côté
Maire

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier